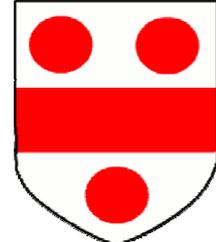
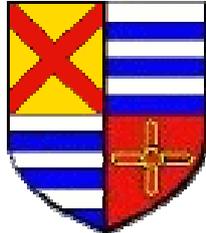
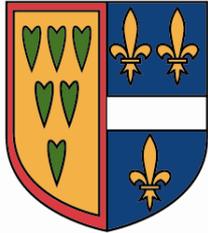


SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

DES COMMUNES DE

BILTZHEIM – NIEDERENTZEN - OBERENTZEN - OBERHERGHEIM
Siège : Mairie 68 127 OBERHERGHEIM - Tél. 03 89 49 45 05 Fax 03 89 49 92 08


EDITO

L'année scolaire qui s'ouvre débouchera probablement sur de grands bouleversements pour l'école et plus particulièrement pour l'enseignement primaire. Le retour à la semaine de 4 jours et demi, l'allègement de la journée de classe, la réduction des vacances d'été...la réécriture des programmes, voilà quelques thématiques autour desquelles travaille le comité de pilotage en charge de la rédaction d'un rapport, prélude à une nouvelle Loi d'Orientation et de Programmation Scolaire qui devrait entrer en vigueur en 2013.

Comme toutes collectivités locales, le Syndicat Intercommunal en charge du fonctionnement de nos cinq écoles sera directement impacté par ces changements annoncés :

- parce que nouvelles instructions riment avec mise en conformité des manuels qui passe par un remplacement progressif des anciens outils,
- et parce que tout redécoupage de la semaine suppose la réorganisation du transport scolaire avec un ajustement de l'accueil périscolaire voire une réflexion quant à l'offre péri éducative.

Osons espérer que les autorités académiques chargées de la mise en œuvre locale de ces changements probables y associeront étroitement les acteurs communaux qui auront à supporter la charge financière liée à ces réformes. Charges financières, qui s'alourdiront mécaniquement dès la rentrée avec le désengagement partiel en matière de subventionnement du transport scolaire par le Conseil Général.

Malgré ces perspectives financières dont les contours s'élargiront, le SIS continuera, cette année encore à déployer sa politique autour du diptyque *sécurité des élèves* et *enrichissement de l'offre éducative*.

En effet, comme l'an dernier, la sécurité des enfants sera assurée d'une part, par le biais d'un accueil anticipé à Biltzheim et à Niederentzen de certains élèves transportés et d'autre part, par la présence effective de deux adultes tout au long du trajet scolaire.

Dans le domaine éducatif, les écoles pourront encore compter cette année, au-delà de leurs prérogatives, sur le soutien des communes : prise en charge des coûts de transport liés aux activités sportives, poursuite du programme nutritionnel décliné sous la forme de distribution d'un *fruit pour la récré*, installation d'un nouveau TBI dans la nouvelle classe élémentaire en cas de demande, appui financier des projets d'école...

Conscient du rôle de plus en plus important que seront amenées à jouer les communes dans un futur proche et soucieux de répondre aux enjeux éducatifs nouveaux, notre syndicat a d'ores et déjà engagé une réflexion dès le début de l'été en vue de définir les contours de ses missions futures. Celles-ci devront contribuer à placer nos écoles dans une dynamique de progrès tout en évitant un dérapage budgétaire.

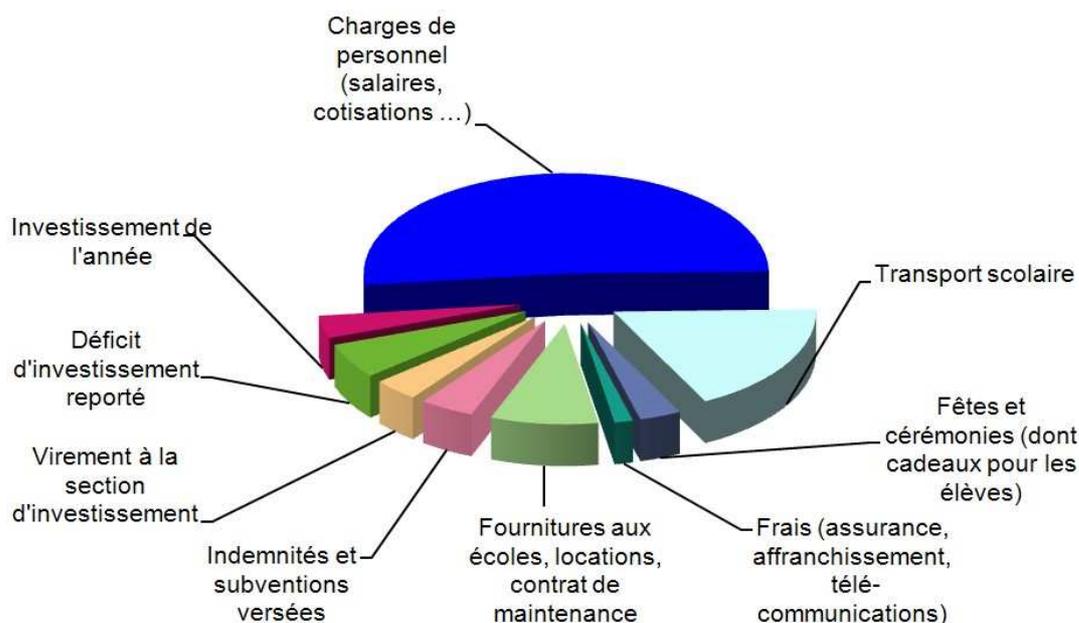
Bonne rentrée !

Bernard Brendlé

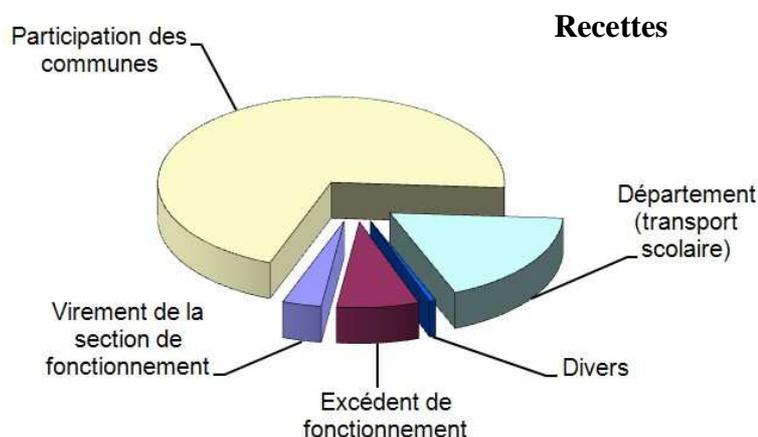
SOMMAIRE

L'édito	1
Informations budgétaires	2
Les écoles	3
Retour sur l'année 2011/2012.....	4
D'une année scolaire à l'autre	5
Les effectifs scolarisés	6
Evolution des effectifs	7
Le règlement du transport	8
Fonctionnement du ramassage	8
Les horaires du bus	10

INFORMATIONS BUDGETAIRES



Le budget 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à 195 600 €.



Transport scolaire

Le budget a été voté lors de la réunion du comité directeur du 11 avril 2012. A cette date, le Conseil Général finançait 100 % du coût du transport scolaire, hors accompagnatrices de car.

Pendant les congés d'été, le Conseil Général, nous a informé qu'à compter de la rentrée scolaire 2012, la participation départementale globale est réduite à 82,5 % du financement du service (ceci est dû à la limitation de son intervention à hauteur de 65 % au lieu de 100 % du coût de l'aller-retour de midi).

Il est à noter que le Conseil Général a en charge la compétence en matière d'organisation des transports scolaires depuis 1984 et que le financement n'est pas obligatoire.

Ce surcoût devra être financé par le Syndicat Scolaire qui lui-même devra solliciter les communes membres, à savoir Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen et Oberentzen.

Indemnités et subventions versées

Une subvention est versée à chaque classe par le biais de leur OCCE respective. Elle varie en fonction des niveaux. Les maternelles disposent de 430 € de subventions pour sorties et de 130 € pour le projet d'école. Les classes élémentaires reçoivent 230 € pour les sorties, 345 € pour les activités pédagogiques et 200 € pour le projet d'école.

Fournitures aux écoles, locations, contrat de maintenance

Les locations et contrats de maintenance concernent les photocopieurs de chaque école. Pour les fournitures scolaires, un montant de 770 € est accordé par classe maternelle et 705 € pour les élémentaires.

LES ECOLES



ECOLE PRIMAIRE* 2 classes
32 rue principale
03 89 49 49 84
ecole.oberentzen@orange.fr
Directeur : Bernard BRENDLE



ECOLE ELEMENTAIRE 2 classes
59 rue principale
03 89 49 90 39
ecole.oberhergheim@orange.fr
Directeur : Bernard MANN



ECOLE MATERNELLE 2 classes
59 rue principale
03 89 49 91 19
materpi@free.fr
Directrice : Sophie CARON



ECOLE PRIMAIRE* AUX 4 VENTS
2 classes
30 rue principale
03 89 49 49 36
ce.0680251D@ac-strasbourg.fr
Directeur : Daniel CASTEIGTS



ECOLE ELEMENTAIRE 2 classes
route de Rouffach
03 89 49 91 95
biltzheim.ecole@gmail.com
Directeur : Jérémie LUTZ



* Une école primaire est une école élémentaire à laquelle est rattachée une classe maternelle.

RETOUR SUR 2011/2012



A la Sainte Catherine, tout arbre prend racine ... Ainsi la classe de Bernard MANN a-elle planté un arbre au verger.

Après la rentrée, les **classes maternelles** se rendent au verger pour cueillir des pommes et réaliser du jus de pommes à consommer sur place. C'est Etienne DOLL et ses collègues de l'association des arboriculteurs de Guebwiller et environs qui expliquent les différentes étapes.



A la veille des congés de Noël, les élus du Syndicat ont fait le tour des classes pour remettre le livre-cadeau de Noël.

Au mois de mai, les classes d'Anne-Régine DILLIG et de Jérémie LUTZ ont invité une classe de l'école Saint-Nicolas de Colmar à la salle des fêtes d'Oberhergheim pour une rencontre inter-écoles autour du projet "Copains qui dansent".



Classe de Bernard BRENDLE dans l'une des cours extérieures de l'Hôtel-Dieu, ce monument historique des HOSPICES DE BEAUNE dont les travaux ont débuté en 1443 pour accueillir le premier patient en 1452.



Classe de Daniel CASTEIGTS au château de la ROCHEPOT devant le puits de 72 mètres de profondeur, qui date de 1228 et qui a été entièrement creusé à la main dans le roc.



D'UNE ANNEE SCOLAIRE A L'AUTRE

JUILLET 2012

Traditionnellement, à la fin de l'année scolaire, Bernard BRENDLÉ, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire invite l'équipe enseignante du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), les parents d'élèves, les responsables du périscolaire, les élus et le personnel du Syndicat pour clôturer l'année scolaire lors d'un moment de convivialité.

Cette réception a été l'occasion de mettre à l'honneur les partants : Céline ADAM, enseignante en classe de maternelle, Christelle LANG, personnel RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), Nella WAGNER, EVS (Emploi Vie Scolaire). Rachel SALCH-BOMBENGER, qui prendra ses fonctions dans la septième classe du RPI ouverte à la rentrée à Niederentzen, a été présentée.

Nous souhaitons à tous ces éducateurs beaucoup de satisfactions dans leurs futures activités.



SEPTEMBRE 2012 - Photo de rentrée rassemblant personnel enseignant, ATSEM (assistantes territoriales spécialisées des écoles maternelles), accompagnatrice de car scolaire, EVS (emploi vie scolaire), personnel du RASED, personnel du périscolaire.



Les nouvelles nominations



Rachel SALCH-BOMBENGER

Enseignante

CE1-CE2 Niederentzen



Johanna MEISSNER

Enseignante

PS / GS Maternelle
Oberhergheim

les mardi, jeudi, vendredi



Viviane GORECKI

Enseignante

PS / GS Maternelle
Oberhergheim

le lundi

LES EFFECTIFS SCOLARISES EN 2012 / 2013 *

Commune de résidence

ECOLE MATERNELLES

			Obh	Bilt	Nied	Obe	Ext	=	
OBERHERGHEIM transportés									
MOYENS PETITS	Sophie CARON / Marie-Odile FOSSAERT ATSEM : Sylvie SCHMITT	10	17	2	2	6	2	=	29
PETITS GRANDS	Johanna MEISSNER / Viviane GORECKI ATSEM : Dominique KIMPFLIN	8	18	5	2	1	1	=	27
Sous-total :			18	35	7	4	7	3	56
NIEDERENTZEN									
PETITS GRANDS	Patricia ANTONY ATSEM : Delphine TOURNOUX	2	0	1	23	1	1	=	26
Sous-total :			2	0	1	23	1	1	26
OBERENTZEN									
MOYENS GRANDS	Martine BRENDLE ATSEM : Martine ANTONY	15	4	3	8	11	1	=	27
Sous-total :			15	4	3	8	11	1	27
TOTAL MATERNELLES			39	11	35	19	5	0	109
transportés 35									

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide maternelle)

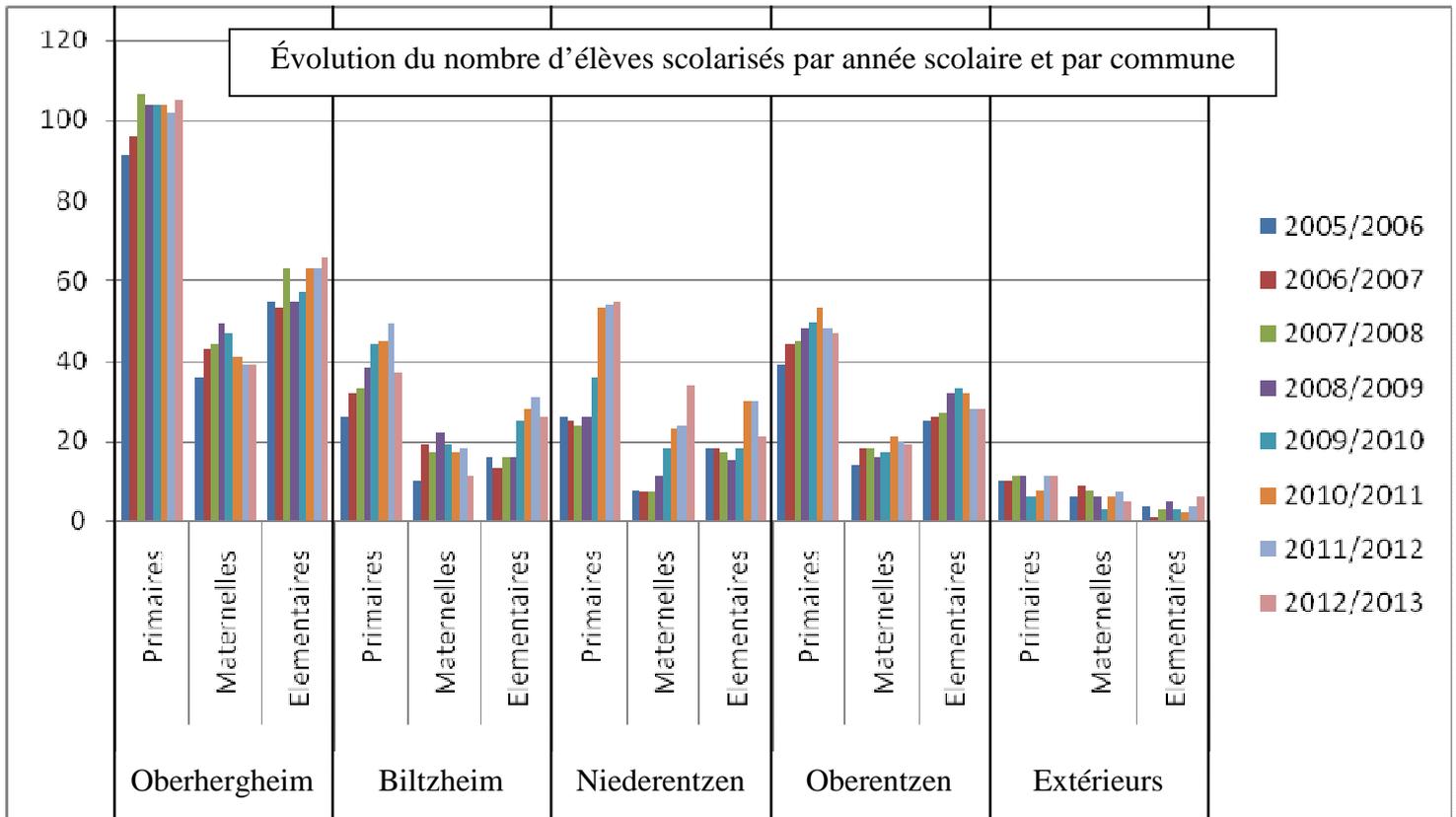
ECOLE PRIMAIRE

OBERHERGHEIM transportés									
CE1	Bernard MANN	9	16	0	2	7	1	=	26
CM1	Astrid BALLY	11	15	9	0	2	1	=	27
TOTAL pour OBERHERGHEIM			20	31	9	2	9	2	53
BILTZHEIM									
CP A	Jérémie LUTZ	14	8	6	3	3	2	=	22
CP B	Anne Régine DILLIG / Blandine COMEAU (Ve)	18	8	4	3	6	1	=	22
TOTAL pour BILTZHEIM			32	16	10	6	9	3	44
NIEDERENTZEN									
CE1-CE2	Rachel BOMBENGER-SALCH	10	2	5	13	3	2	=	25
CE2	Daniel CASTEIGTS / Blandine COMEAU (Je)	17	13	3	8	1	0	=	25
TOTAL pour NIEDERENTZEN			17	13	3	8	1	0	50
OBERENTZEN									
CM1-CM2	Bernard BRENDLE / Blandine COMEAU (Lu)	15	6	4	5	9	1	=	25
TOTAL PRIMAIRE			66	26	21	28	6		172
84									
TOTAL GENERAL			105	37	56	47	11		281
transportés 119									

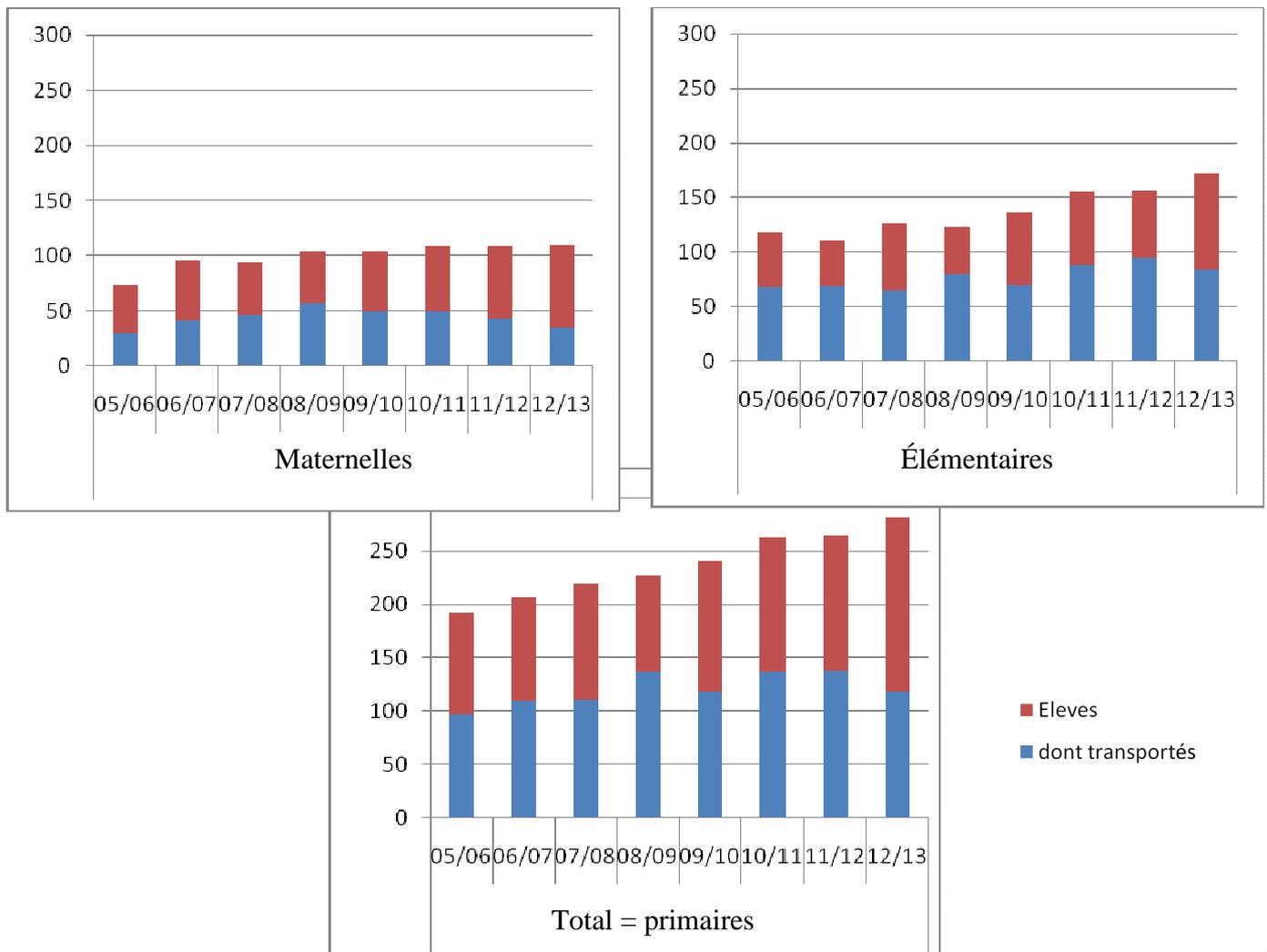
* : données de fin juin 2012

Obh Bilt Nied Obe Ext

2005-2013 : EVOLUTION DES EFFECTIFS



Proportion des élèves transportés par rapport au nombre d'élèves scolarisés



LE REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

PRINCIPE GÉNÉRAL

L'objectif est de fixer les règles de discipline des élèves aussi bien à l'intérieur du bus qu'aux points d'arrêts. L'observation de ce mode de **bonne conduite** permettra d'assurer la **quiétude** et la **sécurité** de tous.

PRÉAMBULE

L'utilisation du transport scolaire ne revêt aucun caractère obligatoire. Les parents souhaitant faire bénéficier leur(s) enfant(s) de ce service s'engagent à faire accepter les clauses du présent règlement.

ARTICLE 1 : DEVOIRS DE L'ÉLÈVE

AUX POINTS D'ARRÊT

- L'élève devra être à l'heure de façon à ne pas retarder le départ du car.
- Il attendra le car dans le calme.
- Il se rangera et ne bousculera pas les autres à la montée et la descente du car.

Les parents demeurent responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à la montée dans le car.

PENDANT LES TRAJETS

Chaque élève devra :

- Être poli envers le chauffeur et la personne responsable du transport.
- Accepter d'occuper le siège qui lui sera attribué par l'adulte responsable
- Rester assis à sa place pendant tout le trajet
- Mettre sa ceinture de sécurité lorsque le bus en est pourvu
- Se comporter de manière à ne pas gêner ou déranger le conducteur et les autres passagers

Ainsi, il est interdit de :

- * **dire des gros mots, insulter,**
- * **crier, siffler, cracher ou lancer quoi que ce soit**
- * **posséder des objets dangereux : couteaux, briquets...**
- * **se bousculer ou se battre**
- * **endommager le car en jouant avec les accoudoirs, les cendriers, les rideaux...**

ARTICLE 2 : DEVOIRS DES PARENTS

LES PARENTS SONT TENUS DE :

- ne pas stationner avec leur véhicule personnel aux points d'arrêt du car,
- rappeler à leur(s) enfant(s) les règles de discipline,
- ne pas envoyer trop tôt leur(s) enfant(s) à l'arrêt du bus (5 minutes avant le départ suffisent).

Toute détérioration de matériel engagera la responsabilité financière des parents.

ARTICLE 3 : SANCTIONS

3.1 Sanctions de premier niveau

Lors d'un manquement : chahut, non respect d'autrui, insolence, dégradation minime..., le Président du Syndicat Scolaire adressera aux parents une lettre d'avertissement de couleur jaune.

Les parents signeront le talon—accusé de réception qui sera retourné par l'enfant à l'accompagnatrice du car scolaire.

3.2 Sanctions de second niveau

En cas d'infraction grave : violence, insolence grave ou après deux avertissements jaunes, le Président du Syndicat Scolaire adressera aux parents une lettre de couleur rouge.

Il les informera des faits qui sont reprochés à leur enfant et les invitera à passer au siège du SIS, à la mairie d'Oberhergheim. L'entretien se fera en présence de l'enfant, du Président du SIS ou de son représentant et du Maire de la commune de résidence. Selon les cas, une exclusion temporaire du transport scolaire pourra être prononcée.

Il va de soi qu'en cas d'exclusion, l'élève n'est pas dispensé de cours et est tenu de se rendre à l'école par ses propres moyens.

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU RAMASSAGE SCOLAIRE

L'objet de la présente note est de préciser quelques règles afin que le service du transport scolaire puisse fonctionner dans les meilleures conditions.

1) **Rotation longue supprimée :**

La capacité d'accueil du car de ramassage scolaire étant atteinte, les règles suivantes s'appliquent désormais pour les élèves des écoles élémentaires :

- les enfants sortent du bus à leur école de destination et ne font donc plus la boucle complète.

2) **Cantine et périscolaire :**

Les enfants scolarisés dans l'école de leur village ne pourront emprunter le transport scolaire que pour se rendre à la cantine et au périscolaire.

3) **Dérogations**

De nombreuses demandes sont régulièrement adressées à l'accompagnatrice du car pour des demandes de dérogation pour convenances personnelles. Dorénavant, un courrier devra être adressé au secrétariat du Syndicat Scolaire. Il convient de préciser qu'il sera difficile de donner une suite favorable aux demandes particulières qui concernent la plage horaire située **entre midi et 14 h**.

4) **Accès aux écoles :**

En respectant la signalisation en place, les parents qui déposent les enfants devant les écoles ne gêneront pas les montées et les descentes du bus et n'encombreront pas les espaces d'accès dans les cours.

5) **Absence d'un enseignant dans l'élémentaire :**

En cas d'absence imprévue d'un enseignant exerçant dans l'élémentaire, les enfants concernés emprunteront éventuellement le transport scolaire pour rejoindre leur école d'affectation provisoire.

6) **Récupération d'un enfant déjà installé dans le bus :**

Un enfant déjà installé dans le bus y restera jusqu'à la destination initialement prévue. Il ne pourra être récupéré sur le trajet par ses parents qu'à titre exceptionnel.

7) **Remise des enfants aux familles :**

Les enfants des classes maternelles sont remis en mains propres aux parents ou personnes nommément désignées par ceux-ci.

Cette règle ne s'applique pas aux enfants des classes élémentaires.

8) **Modification de planning des enfants scolarisés en maternelle :**

Il est demandé aux parents de modifier le moins possible les habitudes liées au transport :

- changement de personnes habilitées à prendre en charge l'enfant de maternelle,
- modification des destinations des enfants,

En effet, tout changement dans les habitudes nécessite une gestion et une vigilance plus grandes de la part de l'accompagnatrice et la rend ainsi moins disponible dans sa mission prioritairement axée sur la sécurité des enfants confiés.

LES HORAIRES DU BUS

Année scolaire 2012 / 2013

MATIN ALLER			MATIN RETOUR		
Localités	Arrêts	Horaires	Localités	Arrêts	Horaires
OBERENTZEN	Ecole	08 h 08	OBERHERGHEIM	Ecole	11 h 50
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	08 h 10	BILTZHEIM	Ecole	11 h 54
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	08 h 11	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	11 h 57
BILTZHEIM	Ecole	08 h 14	NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	11 h 58
OBERHERGHEIM	Ecole	08 h 18	OBERENTZEN	Ecole	11 h 59
BILTZHEIM	Ecole	08 h 22	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	12 h 01
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	08 h 25	NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	12 h 02
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	08 h 27	BILTZHEIM	Ecole	12 h 04
OBERENTZEN	Ecole	08 h 28	OBERHERGHEIM	Périscolaire	12 h 08
			OBERHERGHEIM	Ecole	12 h 10

APRES-MIDI ALLER			APRES-MIDI RETOUR		
Localités	Arrêts	Horaires	Localités	Arrêts	Horaires
OBERENTZEN	Ecole	13 h 38	OBERHERGHEIM	Ecole	16 h 25
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	13 h 40	BILTZHEIM	Ecole	16 h 29
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	13 h 41	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	16 h 32
BILTZHEIM	Ecole	13 h 44	NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	16 h 33
OBERHERGHEIM	Ecole	13 h 48	OBERENTZEN	Ecole	16 h 34
BILTZHEIM	Ecole	13 h 52	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	16 h 37
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	13 h 55	NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	16 h 38
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	13 h 57	BILTZHEIM	Ecole	16 h 39
OBERENTZEN	Ecole	13 h 58	OBERHERGHEIM	Périscolaire	16 h 43
			OBERHERGHEIM	Ecole	16 h 45

Le transport est assuré par l'autocariste **KUNEGEL** dont le siège se trouve :
Rue des jardins
68 000 COLMAR
03 89 24 65 65

L'encadrement dans le bus est confié à **Christine ZUMBIEHL**
secondée par **Martine ANTONY** et **Sylvie SCHMITT**.
L'accompagnatrice assure aussi les montée et descente du car scolaire.

Seuls les enfants des classes maternelles sont remis aux responsables légaux ou aux personnes nommément désignées.

Feuille d'information du Syndicat Intercommunal Scolaire
diffusée en septembre 2012